

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE A LA JUSTIFICATION PAR
L'ACQUEREUR D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX CONCOMITANT A
L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT ANCIEN
(Annexe XIV à l'arrêté du 30/12/2010)**

Je/Nous soussigné(s),,
bénéficiant d'une aide de l'Etat à la constitution de l'apport personnel sous forme d'un prêt ne portant pas intérêt d'un
montant de.....,

contracté auprès de.....,

en vue de financer (adresse du bien financé).....,

atteste (ons) sur l'honneur que ce logement fera l'objet, dans les conditions fixées au III de l'article R. 31-10-2 du
code de la Construction et de l'Habitation, de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total
de l'opération.

Ces travaux d'amélioration s'entendent de tous travaux ayant pour objet :

- la création de surfaces habitables nouvelles ou de surfaces annexes,
- la modernisation,
- l'assainissement
- l'aménagement des surfaces habitables ou des surfaces annexes,
- travaux destinés à réaliser des économies d'énergie.

Je reconnais avoir été informé que si les travaux ne sont pas réalisés ou ne respectent pas au moins l'une des
conditions précitées dans un délai de trois ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, l'établissement de crédit
sera en droit de procéder à la remise en cause de la totalité du montant ou des conditions de mon prêt sur le
fondement des articles L. 31-10-7 et R. 31-10-7 du code de la Construction et de l'habitation.

Fait à....., le.....

Cachet et visa de l'établissement de crédit

Signature du(es) bénéficiaire(s) du prêt

*Rappel. - En cas de fausse déclaration, l'emprunteur s'expose, outre la restitution de l'avantage indûment perçu, à
d'éventuelles sanctions pénales, notamment celles réprimant l'escroquerie (code pénal, art. 313-1).*

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE A LA JUSTIFICATION PAR
L'ACQUEREUR D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX CONCOMITANT A
L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT ANCIEN
(Annexe XIV à l'arrêté du 30/12/2010)**

Tableau à joindre à la déclaration sur l'honneur

| RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LOGEMENT DU PRÊT | |
|--|--|
| Acquéreur (s) | |
| Adresse du logement | |
| Montant prévisionnel des travaux d'amélioration | |

Signature du (des) bénéficiaire(s) du prêt

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE A LA JUSTIFICATION PAR
L'ACQUEREUR D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX CONCOMITANT A
L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT ANCIEN
(Annexe XIV à l'arrêté du 30/12/2010)**